



**L**e rapport  
de  
l'Observatoire national  
de la pauvreté et de  
l'exclusion sociale

**2007-2008**



**Observatoire National**  
de la *Pauvreté* et de  
l'*Exclusion Sociale*

 La  
**documentation**  
Française 

salaires est moins ajustable en fonction des évolutions de la conjoncture. D'autre part, en cas de raréfaction de l'emploi, les jeunes diplômés peuvent postuler à des emplois dont la qualification est inférieure à leur niveau de diplôme, ce qui exerce un effet d'éviction sur les jeunes les moins diplômés<sup>44</sup>.

***L'impact des faibles qualifications sur les trajectoires familiales et résidentielles est très différent selon le sexe***

En matière de décohabitation avec les parents et de début de la vie de couple, il existe une différence entre diplômés et non-diplômés. L'indépendance vient plus tôt chez les jeunes diplômés que chez les non-diplômés. La très grande majorité de ces jeunes quittent le domicile parental au cours de la période de sept ans suivant la fin des études<sup>45</sup>. C'est même le cas de la quasi-totalité des jeunes titulaires d'un diplôme de troisième cycle. En revanche, cette proportion est moindre chez les jeunes sans diplômes. L'absence de diplômes paraît donc associée, dans ce domaine, à une entrée retardée dans la vie adulte.

Chez les non-diplômés, on observe également un clivage net entre garçons et filles : en particulier, les garçons quittent le domicile parental deux fois plus tard que les filles. Le facteur conjugal doit être pris en compte pour expliquer cette différence.

En effet, alors que l'indépendance résidentielle passe en grande partie par l'insertion professionnelle chez les garçons, elle est causée davantage par la mise en couple chez les filles. En 2005, un quart seulement des garçons sortis de formation initiale en 1998 et sans emploi vivaient en couple ; à l'inverse, cette proportion était de plus de 70% chez les filles à caractéristiques égales, d'où une décohabitation plus forte avec les parents. Il semble donc que l'acquisition de l'indépendance pour les garçons se fasse par le mode professionnel, alors qu'elle passe davantage par le mode conjugal chez les filles. Moins marqué chez les femmes que chez les hommes, le lien entre trajectoire d'emploi et trajectoire d'habitat évolue aussi en fonction de l'âge de la personne considérée. Avec l'âge, le non-emploi constitue en effet un obstacle croissant à l'autonomie résidentielle.

***L'illettrisme constitue un frein particulièrement important à l'exercice d'un emploi***

En 2005, 3,1 millions de personnes, soit 9% des 18-65 ans résidant en métropole, étaient en situation d'illettrisme, c'est-à-dire de non-maîtrise des savoirs de base.

Le niveau de formation, la catégorie socioprofessionnelle des parents, la durée de présence sur le territoire constituent des facteurs explicatifs des situations d'illettrisme. Ainsi, la probabilité pour un homme de moins de 30 ans, né en France et peu ou pas qualifié<sup>46</sup>, d'être illettré est de 20,3%. À caractéristiques égales, les jeunes

---

44. Y. Fondeur et Cl. Minni, *op. cit.*

45. Il s'agit de données issues de l'étude réalisée par le Céreq pour l'Onpes, « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle des jeunes », janvier 2007.

46. On retient ici un niveau de formation de niveau VI, Vbis, ou V sans diplôme - voir *supra* les définitions.

femmes sont moins touchées que leurs homologues masculins, seule une sur cinq risque de souffrir de difficultés de lecture et un peu plus d'une sur dix risque de se trouver en situation d'illettrisme. Ces risques sont encore plus importants chez les jeunes qui vivent depuis moins de dix ans sur le territoire métropolitain. L'illettrisme est moins fréquent lorsque le père est artisan, commerçant ou cadre, ou si le jeune a obtenu un CAP ou un BEP.

L'illettrisme accroît le risque de se trouver exclu du marché du travail. À niveaux de diplôme et d'ancienneté sur le territoire national équivalents, le risque de ne pas être en situation d'emploi est de 32 % pour les jeunes de moins de 30 ans sans difficultés de lecture, mais s'élève à près de 40 % pour les jeunes présentant des difficultés de lecture.

Les situations d'illettrisme sont également plus fréquentes chez les bénéficiaires de minima sociaux que chez les chômeurs et les personnes en emploi<sup>47</sup>.

### **Un exemple de dispositif d'accompagnement des jeunes : le Civis**

Au-delà des contrats aidés spécifiquement destinés aux jeunes : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat jeune en entreprise jusque fin 2007, des programmes d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion sont mis en œuvre par les missions locales depuis la fin des années 1990 pour aider les jeunes à accéder à l'emploi<sup>48</sup>. Le programme Trace, entre 1998 et 2003, et le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) depuis 2005 proposent une prise en charge globale des difficultés (emploi, logement, soins, garde d'enfants...) pour favoriser l'insertion professionnelle. Depuis avril 2005, le Civis a pour objectif d'accompagner vers l'emploi durable<sup>49</sup> les jeunes de 16 à 25 ans connaissant des difficultés d'insertion professionnelle. Fin juin 2007, ce dispositif a bénéficié à 400 000 jeunes.

47. Sources : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

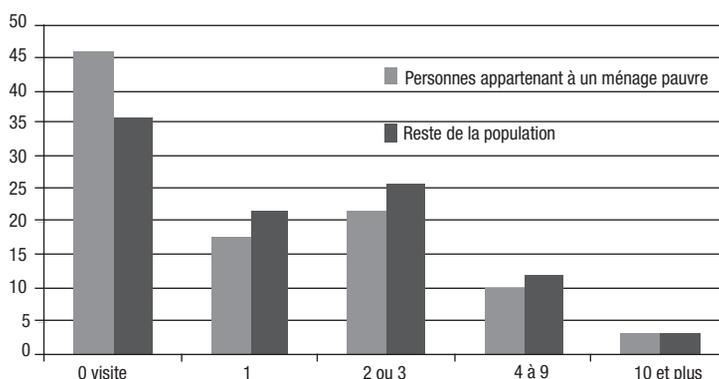
48. Les développements qui suivent sont issus d'une contribution de la Dares pour l'Observatoire, « L'accompagnement des jeunes peu qualifiés par les missions locales ».

49. La définition de l'emploi durable inclut les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée de plus de six mois, mais exclut les contrats aidés du secteur non marchand.

indiquent avoir renoncé à au moins un soin médical, principalement dentaire ou d'optique, pour des raisons financières<sup>51</sup>. Les renoncements portent dans une moindre mesure sur les consultations des spécialistes (10 à 16%) et des généralistes (4 à 6%).

Graphique 15

Visites chez un médecin spécialiste des personnes de plus de 50 ans



Sources : Insee, enquête Santé, 2003.

• **Les démarches de prévention sont entreprises moins souvent par les personnes pauvres**

Les actes principaux de prévention et les actions de dépistage bénéficient moins aux personnes pauvres<sup>52</sup>. C'est le cas pour les tests de dépistage du Sida et de l'hépatite C ou le dépistage du cancer colorectal. Ainsi, une femme de 40 ans et plus appartenant à un ménage modeste a 2,2 fois plus de risques qu'une femme de même classe d'âge n'appartenant pas à un ménage modeste de ne jamais avoir réalisé de mammographie.

Ces constats sont confirmés par une étude portant sur la région Nord-Pas-de-Calais. La proportion de femmes ayant bénéficié d'un dépistage du cancer du sein est beaucoup moins élevée dans un ménage pauvre et chez les femmes bénéficiant de la couverture maladie universelle (CMU)<sup>53</sup>. De la même façon, 36% des bénéficiaires de la CMU ont bénéficié de ce type de dépistage, contre 71% des personnes non couvertes par la CMU.

51. Drees, enquête réalisée au deuxième trimestre 2006 auprès de 7 000 personnes allocataires au 31 décembre 2004.

52. Insee Première, 2007, art. cit.

53. Hélène Prouvost, Gilles Poirier, Observatoire régional de la santé Nord-Pas-de-Calais, 2007.